

Extrait de l'ouvrage de la DIREN Limousin  
Les sites protégés du Limousin : la Creuse,  
éd PULIM, 2002, Limoges : 198 pages,  
Presses de l'Université de Limoges  
39E, rue Camille Guérin  
87036 Limoges Cedex  
Scan 25@IGN Paris 1999 autorisation n°90-9068

# LE MONT BERNAGE DIT " PUY DES TROIS CORNES "



## Site classé

Canton : **Saint-Vaury**  
Commune : **Saint-Vaury**  
Superficie : **74 ha**  
Date de protection :  
**22/05/1943**



Le Mont Bernage depuis la RN 145

## Nature et intérêt du site

Situé sur la commune de Saint-Vaury dominant un ensemble de collines qui prolongent les monts de Guéret, le Mont Bernage (du latin "Boanergia", montagne cornue) présente des caractères particuliers (intérêts pittoresque, paysager, légendaire, archéologique) qui ont déterminé la mise en place d'un site classé dès 1943.

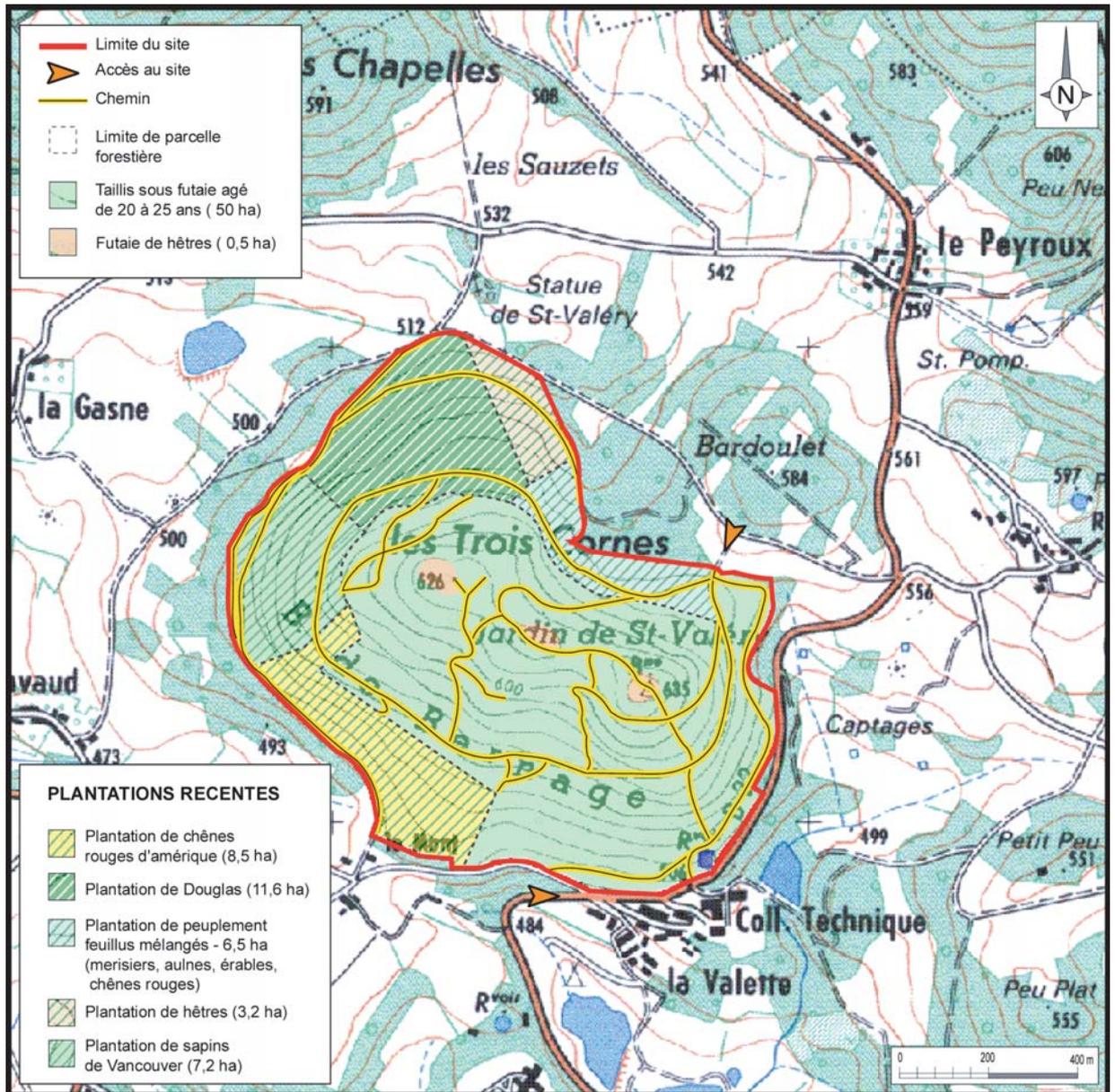
La protection porte sur une seule parcelle cadastrale de plus de 74 ha, figurant déjà sur le cadastre napoléonien.

L'intérêt pittoresque et paysager de cet espace connu également sous le nom de Puy des Trois Cornes est sans équivoque. Le site est à la fois visible de très loin (+ de 10 km) et de très près (le sommet domine de 170 m environ les espaces agricoles environnants). Son sommet horizontal et rectiligne, long de 500 m est surmonté par trois "cornes" équidistantes accentuées par des bouquets de hêtres très âgés et parfois dépérissants.

Légèrement à l'écart d'un ensemble de collines le Puy des Trois Cornes est clairement identifiable par sa forme caractéristique. L'ensemble du versant sud est visible depuis la RN 145 reliant la Souterraine à Guéret, et à partir du réseau de routes secondaires sous-jacent. Les accès au bourg de Saint-Vaury (CD 22), et plus particulièrement les rives du plan d'eau, permettent d'entrevoir le coteau sud-est. Le panorama aménagé au site des "Roches" offre, quant à lui, une vue plongeante sur le flanc nord-est.

La partie ouest est perceptible à partir de lieux moins fréquentés : le CD 913, les hameaux de "La Gasne" et de "Lavaud".

Traditionnellement, jusque dans les années 1990, l'exploitation de la forêt du Mont Bernage s'est faite en coupant par endroits les taillis de châtaigniers arrivés à maturité. Cette grande masse feuillue homogène était illuminée par les fleurs des châtaigniers au début de l'été, plus sombre et plus monotone en hiver.



Un projet de mise en valeur sylvicole a été réalisé dans les années 1989-1990. Il s'est concrétisé sur la partie basse des versants nord-ouest et sud-ouest par une coupe de 37 ha de taillis, l'arrachage des souches, la plantation selon les parcelles forestières d'essences variées (feuillus mélangés, hêtres, douglas, sapins de Vancouver, chênes rouges d'Amérique...).

Des chemins forestiers nécessaires à l'exploitation du massif forestier ont été créés ou réaménagés. Ces chemins permettent d'atteindre progressivement le sommet marqué par les vieux hêtres à la taille impressionnante et à d'importants chaos rocheux soulignant les trois cornes.

Au sommet de la corne orientale, un petit cône de vision permet d'apercevoir le bourg de Saint-Vaury. Ce sous-bois dense, où la présence de houx est fréquente, ne laisse passer que quelques rais de lumière.

Le site présente également un intérêt archéologique et légendaire. La petite éminence centrale, nommée "Jardin de Saint-Valéric" est entièrement d'origine anthropique : il s'agit d'un habitat fortifié datant sans doute du Moyen-Age, défendu par une levée de terre précédée d'un fossé. La partie orientale du site est beaucoup plus complexe. Bien que le point géodésique (altitude 635 m) ait été implanté sur les ruines d'un édifice culturel probablement gallo-romain, restauré en 1985, le site a été occupé dès le Néolithique. La pérennité paraît bien établie jusqu'à la fin du Premier Age de Fer. Un système défensif protège cet habitat de hauteur, formant une triple ligne de remparts dont subsistent, faiblement enfouis, les fossés.

Le Mont Bernage a servi au VI<sup>e</sup> siècle de refuge à l'ermite Valéric.

Valéric naquit à Reims vers 537. Il vint à Limoges en 565 attiré par le bruit des miracles de Saint-Martial. Voyant son goût pour la prière

et la solitude, les clercs du monastère de Limoges lui indiquèrent une montagne nommée Bernage. C'est à cet endroit que Valéric bâtit la cellule de son ermitage. Il vécut de longues années dans cette solitude n'en sortant que pour aller à l'église Saint-Julien, et quelquefois au tombeau de Saint-Martial.

Les habitants du voisinage avaient souvent recours à ses prières et plusieurs même se fixèrent près de sa cellule pour vivre sous sa conduite. Arrivé à un âge avancé, il mourut le 10 janvier environ de l'an 620 et fut enterré dans l'église de Saint-Julien. (1)

## Evolution du site

Une partie des boisements traditionnels (taillis sous futaie de chênes et de châtaigniers) a été remplacée par des plantations de résineux. Par exemple, le coteau ouest est aujourd'hui entièrement planté de Douglas. En revanche, les sommets du Mont ont été préservés, en particulier les gros hêtres.



" le jardin de Saint-Valéric "

(1) Extrait du *Dictionnaire topographique, historique et archéologique de la Creuse* par A. Lecler.



Chaos rocheux au sommet du mont Bernage

Plusieurs coupes malheureuses effectuées il y a une dizaine d'années, ont modifié l'ambiance paysagère des versants ouest et sud du site. En prenant conscience de l'intérêt paysager que représente le Mont Bernage, l'Office National des Forêts, gestionnaire du site pour le compte de la commune, développe aujourd'hui une sylviculture respectueuse de la qualité du site. Pour protéger le paysage et conserver l'attrait touristique, l'aménagement forestier de la forêt communale de Saint-Vaury a retenu pour la période 1997-2011 les préconisations suivantes :

- éviter les coupes rases qui mettent le sol à nu, privilégier les coupes progressives,
- répartir au mieux les coupes dans le temps sur l'ensemble du Mont Bernage,
- soigner les lisières et la forme des coupes pour éviter l'effet de mur,
- pérenniser les futaies sur les trois sommets en conservant les gros arbres existants,
- améliorer les chemins existants tout en conservant leur caractère sinueux permettant d'atteindre progressivement le sommet.

Une information touristique concernant les vestiges archéologiques mériterait d'être mise en place, et d'une façon générale, un repérage des accès au périmètre protégé doit être étudié.